

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG  
Warendorfer Strasse 21  
59075 Hamm  
No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00  
No. Fax +49 (0) 2381 963-849  
Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612  
France: + 33 (0)1 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Propane-2-ol; Isobutanol; Acétate de n-butyle; Hydrocarbures, C9, aromatiques  
 EUH208 Contient Formaldéhyde, Peut produire une réaction allergique.

**Informations complémentaires**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumalable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4			
No. EINECS	204-658-1			
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29			
Concentration	>= 20	<	25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 3	H226		
	STOT SE 3	H336		Système nerveux
		EUH066		

**Isobutanol**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

No. CAS 78-83-1  
 No. EINECS 201-148-0  
 Numéro d'enregistrement 01-2119484609-23  
 Concentration  $\geq 1$  < 3 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 STOT SE 3 H335 Voies respiratoires  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Eye Dam. 1 H318  
 STOT SE 3 H336 Système nerveux

**Propane-2-ol**

No. CAS 67-63-0  
 No. EINECS 200-661-7  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25  
 Concentration  $\geq 1$  < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336 Système nerveux

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

No. EINECS 918-668-5  
 Numéro d'enregistrement 01-2119455851-35  
 Concentration  $\geq 1$  < 3 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 Asp. Tox. 1 H304  
 Aquatic Chronic 2 H411  
 STOT SE 3 H335 Voies respiratoires  
 STOT SE 3 H336 Système nerveux  
 EUH066

**Formaldéhyde**

No. CAS 50-00-0  
 No. EINECS 200-001-8  
 Numéro d'enregistrement 01-2119488953-20  
 Concentration < 0,1 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 3 H311 Voie d'exposition: Exposition par la peau  
 Acute Tox. 2 H330 Voie d'exposition: Exposition par inhalation  
 Acute Tox. 3 H301 Voie d'exposition: Exposition orale  
 Skin Corr. 1B H314  
 Eye Dam. 1 H318  
 Skin Sens. 1A H317  
 Muta. 2 H341

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Carc. 1B H350

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A	H317	>= 0,2 %
STOT SE 3	H335	>= 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 5 < 25 %
Eye Irrit. 2	H319	>= 5 < 25 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 25 %

**nitrate de cellulose < =12.6 % N**

No. CAS	9004-70-0
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Expl. 1.1	H201

**Autres ingrédients****éthanol**

No. CAS	64-17-5
No. EINECS	200-578-6
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43
Concentration	>= 10 < 25 %
Le renvoi: [3]	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Flam. Liq. 2	H225

**Notent**

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiraient par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue,

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1. Moyens d'extinction**

###### **Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

###### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

##### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

##### **5.3. Conseils aux pompiers**

###### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

###### **Autres données**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

#### **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

##### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

##### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

##### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

#### **7. Manipulation et stockage**

##### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition . éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510    3                      Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Propane-2-ol

Liste	VLEP			
Valeur limite à courte terme	980	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

##### Isobutanol

Liste	VLEP			
Valeur	150	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

Nom commercial: Hesse Bi-compasant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

**Acétate de n-butyle**

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

**Acétate de n-butyle**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

**éthanol**

Liste	VLEP			
Valeur	1900	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	9500	mg/m <sup>3</sup>	5000	ppm(V)
Etablie le: 05/2021				

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Liste	VLEP			
Valeur	150	mg/m <sup>3</sup>		
Etablie le: 05/2021				

**Autres données**

-

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****Propane-2-ol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	Exposition par la peau		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	888		mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	500		mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Consommateur		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	89		mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Consommateur		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	Exposition orale		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	26		mg/kg/d

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d

**Isobutanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	310	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	55	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	25	mg/kg/d

**Acétate de n-butyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	



Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

**éthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1900	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	343	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets aigus	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	206	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	114	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	87	mg/kg/d

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	150	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32	mg/kg

**Formaldéhyde**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	0,8	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	240	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

mode d'effet Concentration	Effet systémique 9	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Travailleurs (industriels) Long-terme Exposition par la peau Effet local 0,037	mg/cm <sup>2</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Travailleurs (industriels) Long-terme par inhalation Effet local 0,4	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long-terme Exposition par la peau Effet systémique 102	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long-terme par inhalation Effet systémique 3,2	mg/cm <sup>2</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long-terme Exposition orale Effet systémique 4,1	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long-terme Exposition par la peau Effet local 0,012	mg/cm <sup>2</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long-terme par inhalation Effet local 0,1	mg/m <sup>3</sup>

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

**Propane-2-ol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l

**Isobutanol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,4	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,04	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	11	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	1,52	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,152	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0699	mg/kg

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	10		mg/l
<b>Acétate de n-butyle</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,18		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,018		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	35,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,36		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0903		mg/kg
<b>éthanol</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,96		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	eau de mer		
Concentration	0,79		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	2,75		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	580		mg/l
Valeur type	PNEC		

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,6	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	2,9	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,63	mg/kg
<b>Formaldéhyde</b>		
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,47	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau de mer	
Concentration	0,47	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	2,44	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	2,44	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,21	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,19	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié

Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Épaisseur du gant &gt;= 0,7 mm

Temps de pénétration &gt;= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** liquide

**Couleur** blanc

**Odeur** de solvant

#### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

#### point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 78 à 200 °C

#### Point d'éclair

Valeur < 21 °C

#### Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

#### inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

#### limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

#### Pression de vapeur

Remarque non déterminé

#### Densité de vapeur

Remarque non déterminé

#### Densité

Valeur env. 1,111 kg/l



Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

remplace la version: 17 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

température 20 °C

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**

Valeur	52	à	64	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 4 mm			

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	52	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### Formaldéhyde

Espèces	rat		
DL50	299		mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### Formaldéhyde

Espèces	lapin		
DL50	270		mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### Formaldéhyde

ATE	0,05		mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	conversion		

#### Corrosion/irritation cutanée

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée (Composants)

##### Isobutanol

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	8	d	
Période d'observation	24	h	
évaluation	Irritation cutanée		
méthode	Valeur de littérature		
Source	2 (reliable with restrictions)		

##### Formaldéhyde

évaluation	Provoque des brûlures.
------------	------------------------

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

remplace la version: 17 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

évaluation	irritant
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Propane-2-ol**

Espèces	lapin
Période d'observation	14 d
évaluation	Irritant pour les yeux.
Source	1 (reliable without restriction)

**Isobutanol**

Espèces	lapin
Période d'observation	14 d
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
Source	1 (reliable without restriction)

**Formaldéhyde****sensibilisation**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation (Composants)****Formaldéhyde**

évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
------------	--

**Mutagénicité**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité (Composants)****Formaldéhyde**

évaluation	Mutagène, Catégorie 2
------------	-----------------------

**Toxicité pour la reproduction**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité (Composants)****Formaldéhyde**

évaluation	Cancérogène, Catégorie 1
------------	--------------------------

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**exposition répétée**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

#### Propane-2-ol

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**  
 organes : Système nerveux

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

#### Isobutanol

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**  
 organes : Voies respiratoires

Remarque Peut irriter les voies respiratoires.

#### Isobutanol

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**  
 organes : Système nerveux

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

#### Acétate de n-butyle

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**  
 organes : Système nerveux

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**  
 Voie d'exposition par inhalation

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres données

Absence de données toxicologiques.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### Hydrocarbures, C9, aromatiques

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	9,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### Hydrocarbures, C9, aromatiques

Espèces	Daphnia magna
---------	---------------

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

EC50	3,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2,14		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**Formaldéhyde**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	25		mg/l
Durée d'exposition	35	d	

**Formaldéhyde**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	5,8		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	2,6	à	2,9 mg/l
Durée d'exposition	72	h	

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Biodégradabilité (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

évaluation	Fácilmente biodegradable.
------------	---------------------------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.6. Autres effets néfastes**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

remplace la version: 17 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Code de déchets CEE

**résidus séchés**

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Informations relatives au transport**




Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

remplace la version: 17 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	2		

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### COV

COV (CE) 46,9 % 521 g/l

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Expl. 1.1	Explosif, Divisions 1.1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

Flam. Liq - Flammable liquids  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,



Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

remplace la version: 17 / FR

Date de révision: 13.07.2021

Date d'impression 27.07.21

distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: <= 250

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.  
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.  
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### **eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### **air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)****Titre abrégé du scénario d'exposition**

Numéro de la matiere:CES006

**Utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition <= 8 h/d

Fréquence d'exposition <= 220 d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Nom commercial: Hesse Bi-compsant réactif RSB 96284-9010

Version: 18 / FR

Date de révision: 13.07.2021

remplace la version: 17 / FR

Date d'impression 27.07.21

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7

Temps de pénétration  $\geq$  30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

### Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC11

méthode d'évaluation

Long-terme  
par inhalation

estimation de l'exposition

242 mg/m<sup>3</sup>

estimation de l'exposition (méthodique)

ECETOC TRA

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,504

substance principale

Acétate de n-butyle

## Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

### Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.